

Les conditions de participation

TARIFS

Tous nos prix sont indiqués Hors Taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur.
Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le règlement du prix de la formation est à réception de facture, comptant, sans escompte, à l'ordre de Vertego. Tout paiement intervenant postérieurement à ces CGV et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de paiement effectué par un O.P.C.A, il vous appartient d'effectuer - avant le début de la formation - la demande de prise en charge auprès de l'O.P.C.A dont vous dépendez. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé.

En cas de prise en charge partielle par votre O.P.C.A, la différence de coût vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge par votre O.P.C.A ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée. Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies, Vertego se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTÉE PAR VERTEGO

Nous programmons toutes nos formations au minimum 3 fois dans l'année. La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Vertego se réserve le droit d'ajourner le stage au plus tard une semaine avant la date prévue.

CAS D'EMPÊCHEMENT D'UN PARTICIPANT

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session. Nous vous demandons de les éviter et de les limiter aux seuls cas de force majeure.

Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, il vous est demandé de contacter votre interlocuteur commercial le plus rapidement possible afin de trouver une autre solution.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours francs avant le début du stage), Vertego se réserve le droit de vous facturer à titre d'indemnité forfaitaire 100% du prix pour un stage inférieur ou égal à 5 jours.

L'acquittement de ce dédit ne pourra en aucun cas être imputé sur le montant correspondant de la participation au développement de la formation professionnelle.

CAS D'UN CYCLE OU D'UN STAGE EN PLUSIEURS PARTIES

Une formation en plusieurs parties suppose un cheminement pédagogique spécifique. Il est indispensable de suivre les différentes parties dans l'ordre et aux dates prévues. En cas d'empêchement majeur pour une des parties, nous ferons le maximum pour mettre le stagiaire en position de suivre efficacement l'ensemble de la formation.

LES DOCUMENTS LÉGAUX

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle établie selon les textes en vigueur vous est adressée en 2 exemplaires dont 1 est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise.

La facture est adressée en 2 exemplaires à l'issue de la formation ou de la première partie du cycle. L'attestation de formation vous est adressée après la formation.